

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024

Le vendredi quinze novembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances sur convocation de Madame le Maire en date du cinq novembre deux mille vingt-quatre et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Marie-Hélène HANIVEL, Adjointes ; Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Stéphane DUPONQ, Stéphanie DELBOS, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Franck PETIT ayant donné pouvoir à Marc CHANTERIE ; Bernard BIANCO ayant donné pouvoir à Marie-Hélène HANIVEL ; Christine DELAMARE ayant donné pouvoir à Madame GUEROUT jusqu'à son arrivée à 20 heures ; Joël BENARD ayant donné pouvoir à Anne BENARD ; Martine ROBERGE ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Eric DURAND ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Chantal JARNIOU ayant donné pouvoir à Patricia HAUCHARD ; Sandrine BELHACHE-DIET ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL ; Jean-Philippe TANNAY ayant donné pouvoir à David PERRAULT ; Rigobert LOEMBA ayant donné pouvoir à Dieinaba SY.

Secrétaire de séance : David PERRAULT.

Membres en exercice : 29 – Présents : 18 – Pouvoirs : 11 – Voix délibératives : 29

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juillet 2024
2. Admissions en non-valeur
3. Abattement de 30% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements HLM situés dans le quartier prioritaire de la politique de la Ville (QPV) : Position du Conseil Municipal
4. Suppression de l'exonération de la taxe foncière en faveur des immeubles situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville
5. Avenant n°1 au Contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » : autorisation de signature
6. Projet de vente du foyer Marcel Brunet : Accord sur la contreproposition d'achat
7. Point de vente des Longs Vallons : révision de la redevance d'occupation
8. Création d'une ligne budgétaire pour la perception des amendes relatives au dispositif du permis de louer
9. Demande de subvention de fonctionnement 2025/2026 au profit de l'école municipale de musique auprès du Département
10. Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique : autorisation de signature
11. Convention de groupement de commandes relatif à la passation d'un marché de fourniture et carburant et prestations associées : autorisation de signature
12. Convention de mandat d'études et de réalisation d'équipements publics avec Rouen Normandie Aménagement : autorisation de signature de l'avenant n° 2
13. Approbation du rapport de gestion des comptes de l'exercice 2023 de Rouen Normandie Aménagement
14. Fusion absorption de Rouen Normandie Stationnement dans Rouen Normandie Aménagement : autorisation du Conseil Municipal
15. Convention de mise à disposition gracieuse et d'accueil de spectacles : programmation autour de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du mois de novembre 2024
16. Convention de déneigement avec deux agriculteurs : autorisation de signature
17. Actualisation du règlement de location des salles municipales
18. Mise en place des suites de l'audit organisationnel

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19. Modification du tableau des effectifs
20. Création de deux emplois non-permanents à temps complet à la Médiathèque
21. Modification du régime indemnitaire de la police municipale : instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement
22. Actualisation de la liste des emplois autorisés à remiser à domicile un véhicule de service.
23. Modification des horaires d'ouverture de la Mairie au public.
24. Bon d'achat de Noël des Anciens
25. Affaires diverses
26. Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et procède à l'appel nominal des élus. Après avoir constaté l'obtention du quorum, elle fait part de la candidature de Monsieur David PERRAULT en qualité de secrétaire de séance qu'elle soumet au vote de l'assemblée.

Madame BOTTAIS présente également sa candidature.

Madame le Maire informe l'assemblée que le choix sera déterminé par vote conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

La candidature de Monsieur PERRAULT ayant recueilli l'unanimité, celui-ci est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire indique ensuite donner connaissance à l'assemblée des décisions qu'elle a prises depuis la dernière séance.

Madame HAUCHARD demande la parole, laquelle lui est accordée.

Madame HAUCHARD : « Nous avons un propos liminaire à lire. »

Madame le Maire : « L'ordre du jour n'a pas prévu de propos liminaire. »

Propos inaudible de Madame HAUCHARD (hors micros).

Madame le Maire : « Je n'ai pas l'obligation de vous l'accorder Madame. »

Monsieur QUIBEL : « On commence le conseil municipal. Évidemment, on peut faire quelque chose car on a compté pour voir si on fait ou pas le conseil municipal. Ils ne sont pas au nombre donc cela veut dire que le compte-rendu ne peut pas être établi d'une part. Deuxième chose : que ce soit untel ou quelqu'un d'autre, on s'en moque, ça recommence comme le dernier conseil municipal. Maintenant, Madame BOTTAIS avait demandé le fait de pouvoir faire le compte-rendu, vous ne voulez pas. Nous, on demande un droit de parole, on ne l'a pas. Quand on veut écrire dans le Papillon, on ne l'a pas. Vous en avez pour un quart d'heure et ce serait bien que l'on précise les choses, il n'y a pas d'impact et ça permettrait de voir comment on gère le conseil municipal. Donc, on vous redemande officiellement le propos liminaire au conseil municipal. »

Madame le Maire : « Il n'y aura pas de propos liminaire. »

Monsieur QUIBEL : « Est-ce que l'on fait un conseil municipal ou pas ? »

Madame BOTTAIS : « S'ils n'ont pas la majorité, moi, je m'y oppose. »

Monsieur QUIBEL : « Alors, on compte : douze. Si on se lève, il n'y a pas de conseil municipal. »

Madame le Maire : « Ce sera votre choix mais ce n'est pas l'intérêt général. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur QUIBEL : « Peut-être que de laisser Madame BOTTAIS, c'est l'intérêt général ? Peut-être que si l'on propose un propos liminaire à travers de tout ce qui s'est fait, c'est l'intérêt général ? C'est toujours vous l'intérêt général qui décidez pour faire ou pas. On fait ou on ne fait pas ? »

Madame BOTTAIS : « On ne fait pas. »

Monsieur QUIBEL : « On fait une suspension de séance, on en discute ensemble ? »

Madame BOTTAIS : « Non, moi je n'ai pas envie. Honnêtement, j'ai plus envie de discuter. J'espère être entendue une fois de plus même si le micro ne fonctionne pas comme par hasard à chaque fois... »

Madame le Maire : « Il faut le mettre en route. »

Madame BOTTAIS : « Mais, j'ai la voix qui porte et on va m'entendre. »

Madame le Maire : « Je suis désolée, je dois vous donner la parole, c'est le règlement et je n'y suis pour rien. »

Madame BOTTAIS : « Oui, mais on est en conseil municipal et si je ne peux pas m'exprimer, si je ne peux pas... »

Madame le Maire : « Je ne dis pas que vous ne pouvez pas vous exprimer, vous demandez la parole comme toute autre personne ! »

Madame BOTTAIS : « C'est toujours la même chose. Vous coupez chacun d'entre nous à chaque fois. »

Madame le Maire : « Non, relisez le règlement intérieur, ce n'est pas moi qui l'invente ! »

Madame BOTTAIS : « C'est votre règlement. »

Madame le Maire : « Non, ce n'est pas mon règlement. Il a été voté. C'est le règlement du conseil municipal. »

Madame BOTTAIS : « Vous l'avez remanié ce règlement. »

Madame le Maire : « Non, il est exactement comme il doit être. De toute façon, il est applicable. »

Madame BOTTAIS : « Comme Monsieur QUIBEL le dit... »

Madame le Maire : « Je ne vous ai pas donné la parole Madame BOTTAIS pour le moment. »

Madame BOTTAIS : « De toute façon, nous ne pouvons jamais être secrétaire puisque la majorité l'emporte à chaque fois même si on est en démocratie. »

Madame le Maire : « Ce ne sera pas enregistré. »

Madame BOTTAIS : « Moi, je veux que les gens entendent et voient. »

Madame le Maire : « Ne faites pas votre show. »

Madame BOTTAIS : « Je ne fais pas mon show, je veux être juste, mais vous ne savez pas faire Madame le Maire ! »

Madame le Maire : « Mais, bien sûr. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur DUPONQ demande la parole laquelle lui est accordée.

Monsieur DUPONQ : « Madame le Maire, je crois que le règlement nous évoque un quorum. Et là, actuellement si nous opposition faisons le choix... »

Madame le Maire : « C'est votre droit. »

Monsieur DUPONQ : « vous ne pouvez pas voter. »

Madame le Maire : « Je respecte votre droit. Si vous ne voulez pas qu'il y ait un quorum, nous referons un conseil municipal. C'est les services qui préparent un nouveau conseil municipal et ce sera sans quorum, c'est tout. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ! C'est votre droit et je le respecte. »

Madame HAUCHARD : « D'ailleurs, ce n'est pas la première fois que cela arrive. La dernière fois, c'était en décembre et on ne nous avait même pas prévenu qu'il n'y avait personne pour le conseil municipal. »

Madame le Maire : « Les maladies, vous ne pouvez pas les prévoir Madame. Comme ce soir, les personnes non-présentes, je peux vous assurer qu'elles préféreraient être présentes vu ce qu'elles endurent. Je puis vous l'assurer, preuve à l'appui si vous le voulez. »

Monsieur QUIBEL : « Madame MULOT, puisque vous l'avez fait démocratiquement par rapport à Madame BOTTAIS, on demande un vote pour le propos liminaire au Conseil Municipal. »

Madame le Maire soumet au vote le propos liminaire du groupe « Osez le Renouveau. » La majorité s'étant prononcée contre, le propos liminaire ne sera pas lu en séance.

Madame BOTTAIS : « On vit un sketch à chaque conseil municipal. Là... »

Madame le Maire : « Je ne vous ai pas donné la parole. »

Madame BOTTAIS : « Pour la fois d'avant sans quorum alors qu'à la fois d'avant, votre DGS qui était encore présente nous avait énoncé des propos de circulation. »

Madame le Maire : « Je ne vous avais pas donné la parole. »

Madame BOTTAIS : « Mais, je la prends. »

Madame le Maire : « Non, vous n'avez pas à la prendre, c'est la police du maire, je suis désolée. »

Madame BOTTAIS : « Non, mais je m'en fiche. »

Madame le Maire : « Non, vous n'avez pas à vous en fiche, c'est le règlement, c'est la République. »

Madame BOTTAIS : « Seulement la République, vous ne la respectez pas. Vous ne respectez rien. »

Madame le Maire : « Je ne discuterai pas. »

Madame BOTTAIS : « Vous ne respectez rien alors je ne vois pas pourquoi je ne pourrais pas m'exprimer. Je suis désolée, vous nous coupez tout le temps la parole quand ça vous arrange. »

Madame le Maire : « Pas du tout. Il y a un règlement et il faut le respecter. C'est tout ce que je vous demande. »

Madame BOTTAIS : « Vous ne l'appliquez pas. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire : « Si, je l'applique. »

Madame BOTTAIS : « Jamais. »

Madame le Maire : « Si. »

Monsieur DUPONQ demande de nouveau la parole laquelle lui est accordée.

Monsieur DUPONQ : « Juste un rappel. Pour le calcul du quorum, les pouvoirs ne sont pas comptés. Là, vous avez voté avec les pouvoirs. »

Monsieur QUIBEL : « Oui, on a voté. »

Madame le Maire : « On peut le faire sans les pouvoirs mais ça revient au même. Mais, le quorum est atteint puisque vous êtes présents pour le moment, je tiens à le dire quand même. Il est atteint. »

Monsieur QUIBEL : « Puisque vous ne vous êtes pas gênée à des moments pour que l'on soit pas au courant qu'il y avait conseil municipal ou pas.... Ça peut arriver que les gens soient malades ou soient coincés par un problème de voiture. Le problème, c'est qu'on va recommencer à la séance suivante en se faisant disputer : "J'étais malade et vous n'avez rien à dire". Vous pouviez dire : "Désolée, vous êtes venus pour rien" et ça partait dans un bon côté. Je suis malade, je suis venu, je suis désolé... »

Madame le Maire : « Tant mieux si vous pouvez venir mais il y en a certains d'autres qui ne le peuvent pas. »

Monsieur QUIBEL : « Il y en a d'autres qui parmi nous ont d'autres problèmes. Alors quand on demande... »

Madame BOTTAIS : « Il le savait depuis le matin. Monsieur FOSSOUL et Madame BOUTEILLER nous avaient annoncé qu'ils savaient dès le matin qu'il n'y avait pas le quorum. »

Monsieur QUIBEL : « On laisse tomber. On demande une suspension. »

Le Conseil Municipal est suspendu à 18 heures 42.

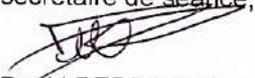
Le Conseil Municipal reprend à 18 heures 46.

Monsieur QUIBEL : « Donc, on s'en va. Je suis désolé pour le public mais il n'y aura pas conseil municipal ce soir. Comme ça part au départ, il n'est pas question que l'on accepte de siéger. Les deux oppositions sont d'accords, les trois oppositions avec Monsieur GOUPIL. Désolé, vous êtes venus pour rien et je vous souhaite une bonne soirée. »

Départ de Monsieur QUIBEL, Madame HAUCHARD, Monsieur DUPONQ, Madame DELBOS, Monsieur GOUPIL, Madame BOTTAIS.

Les conditions de quorum n'étant plus remplies, la séance du conseil municipal est ajournée.

Le secrétaire de séance,


David PERRAULT

Madame le Maire,

Myriam MULOT

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

